

nes qui ont dû travailler le double du temps sont imposées comme s'il s'agissait du revenu d'un seul travailleur, à un niveau beaucoup plus élevé, ce qui les décourage et les invite à abandonner les affaires.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas seulement en faveur du respect des droits des individus et des familles, mais aussi de leurs obligations. On ne peut pas avoir tout d'un côté, et ne rien donner de l'autre, il faut être juste d'un côté comme de l'autre.

Que celui qui est apte au travail, accepte le travail comme étant un outil. C'est un instrument utile et nécessaire que chacun doit manier pour réussir dans la vie. Nous devons tous l'accepter comme tel, et chacun doit faire sa part dans la société.

Après avoir considéré les droits des individus et des familles, je me dois de considérer si ces mêmes catégories de personnes ont contribué au cours des dernières années au progrès et à l'augmentation constante de la production nationale brute, ce qui doit être le barème de base du niveau de vie des Canadiens.

En 1933, la production nationale brute de notre pays était de 3 milliards 500 millions de dollars, ce qui représentait à cette époque \$325 per capita, et l'exemption de base sur le revenu des particuliers était de \$1,000, soit environ trois fois plus que la valeur de production unitaire.

En 1949, la production nationale brute était de 16 milliards de dollars, soit une moyenne de \$1,200 par tête, alors que l'exemption d'impôt sur le revenu était de \$1,000. Admettons que ce furent des années de prospérité pour les individus et les familles. Pourquoi serait-ce différent aujourd'hui?

En 1970, la situation se détériore. La production nationale brute a été de 84 milliards de dollars, soit de \$3,900 par tête, alors que l'exemption d'impôt n'est plus que de 25 p. 100 comparativement à 1933.

En 1974, la production nationale brute est de 137 milliards de dollars, cela se rapproche de notre époque, soit une production moyenne de \$6,000 par tête, et l'exemption moyenne n'était même pas de 25 p. 100 de la production nationale brute.

En citant ces chiffres, monsieur l'Orateur, je veux tout simplement démontrer que les Canadiens ont travaillé et que les individus et les familles ont droit à un meilleur traitement au chapitre de l'impôt. Le gouvernement devrait obliger les grandes corporations à payer tous les impôts prévus par la loi. On ne demande pas d'exceptions, mais qu'elles soient traitées comme tout le monde. Si le gouvernement ne tolérerait pas que ces grandes corporations soient exemptées d'impôt sur des réserves cachées, que personne ne connaît, mais qui existent quand même, il pourrait diminuer les impôts des particuliers et cela lui permettrait quand même d'avoir les revenus nécessaires pour la bonne administration du pays. Je comprends, monsieur l'Orateur, que ce sont ces grandes entreprises qui alimentent la caisse électorale des partis traditionnels, mais maintenant que ces pratiques sont connues du public, c'est ce qui exaspère les gens à faibles et à moyens revenus, c'est pourquoi la stabilité sociale est compromise. C'est pourquoi nous assistons présentement à des bouleversements qui sont véritablement inquiétants pour des gens sérieux qui regardent se dérouler les événements, alors que des personnes placées en autorité invitent certaines catégories de la population à ne pas respecter les lois, à se soulever. On assiste à ces situations dans notre pays. Je pense que c'est notre rôle de voir à corriger les situations avant qu'il ne soit trop tard.

Exemptions personnelles

Je comprends également qu'il est de notre devoir de parlementaires, détenant l'autorité suprême dans notre pays, de sortir des sentiers battus—les vieilles formules, mettons cela de côté, adoptons-en des nouvelles—d'adopter des formules qui seront de nature à permettre au gouvernement d'administrer avec justice à l'égard des deux formes de capitaux essentiels au progrès de la nation, soit le capital travail et le capital argent.

Il est de notre devoir d'assurer la reconnaissance des droits de l'un et de l'autre, et de favoriser un climat d'entente indispensable au développement de notre pays. C'est pourquoi je propose, avec sincérité, mais avec énergie également, qu'on effectue une révision totale de l'assiette de l'impôt, que l'exemption de base sur le revenu des particuliers soit augmentée, et que le gouvernement récupère des corporations les impôts sur les réserves cachées, comme je l'ai dit précédemment.

S'il est bon, monsieur l'Orateur, puis-je penser que c'est la phrase-clef, pour les corporations, d'avoir des réserves pour réinvestir pour des recherches et de l'expansion, je crois que les réserves pour les particuliers leur permettront d'investir également dans la construction de maisons, dans le développement de petites entreprises, ce qui stimulera le secteur de la construction et procurera également des emplois pour nos hommes de métier, et aidera à combattre efficacement le chômage et également l'inflation, ce qui permettra aux Canadiens d'espérer des jours meilleurs. Il y aura alors de la stabilité, une meilleure répartition des charges fiscales, ce qui permettra à l'individu et aux familles de vivre convenablement, non pas comme des millionnaires, mais raisonnablement dans ce beau et grand pays qui est le nôtre.

● (1620)

[Traduction]

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Je suis heureux d'avoir l'occasion, monsieur l'Orateur, de participer au débat concernant le niveau des exemptions aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il s'agit certes d'une question des plus importantes. Elle touche les bases mêmes du revenu des Canadiens.

[Français]

Au commencement de mon discours, je veux dire que le député de Bellechasse (M. Lambert) est un collègue pour lequel je tiens le plus grand respect depuis que je suis moi-même député à la Chambre, et à mon point de vue, c'est vraiment un député qui travaille très fort pour ses électeurs en préparant des idées différentes et intéressantes qu'il propose assez souvent aux autres députés à la Chambre.

[Traduction]

Certaines mesures ont été prises ces dernières années dans le secteur des exemptions des particuliers. Si nous remontons à la Seconde Guerre mondiale, nous constatons que les exemptions étaient inférieures à \$650 pour les célibataires et \$1,200 pour les personnes mariées. Elles furent ensuite portées à \$1,000 et \$2,000 vers 1949 et demeurèrent à ce niveau durant les 20 années suivantes.

Ce ne fut vraiment qu'à la suite du rapport et des recommandations de la commission Carter que d'importantes modifications furent apportées dans le domaine des exemptions qui s'élèvent maintenant, en 1975, à \$1,878 pour les contribuables célibataires et à \$3,522 pour ceux qui sont mariés. Si l'on considère en outre le dégrèvement minimum de \$200 applicable aux premières tranches de revenu imposable, cela signifie que le montant non imposable